



Plan de quarantaine

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre un décret d'urgence en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine*, qui oblige toute personne entrant au Canada par voie aérienne, terrestre ou maritime à se mettre en quarantaine (s'auto-isoler) pendant 14 jours si elle est asymptomatique, afin de limiter l'introduction et la propagation de la COVID- 19.

La période de 14 jours commence le jour de l'entrée de la personne au Canada.

Votre conformité à ce décret peut faire l'objet d'une surveillance, d'une vérification et de mesures d'application de la loi. Les personnes qui ne s'y conforment pas pourraient être détenues dans une installation de quarantaine, recevoir des amendes ou être emprisonnées.

Consultez les mises à jour du Gouvernement du Canada fréquemment :

[Restrictions, exemptions et conseils en matière de voyage](#)

[Décret d'auto isolement obligatoire pour les personnes entrant au Canada](#)

Lorsque vous arriverez au premier point d'entrée au Canada, vous devez avoir les renseignements suivants que vous remettrez à l'Agence des services frontaliers du Canada:

- Un plan de quarantaine
- Des détails pour votre transport de l'aéroport à votre lieu de quarantaine
- Un numéro de téléphone qui fonctionne au Canada
- L'adresse complète de votre lieu de quarantaine

Pendant les 14 jours obligatoires de quarantaine :

- Restez chez vous ou à l'endroit où vous séjournerez au Canada (ne quittez pas la propriété)
- Ne sortez de chez vous que pour vous rendre à des rendez-vous médicaux essentiels (utilisez un moyen de transport privé à cette fin).
- N'allez pas à l'école, au travail ou dans d'autres lieux publics et n'utilisez pas les transports en commun (comme l'autobus et le taxi).
- Ne recevez pas de visiteurs
- Organisez-vous pour que toutes vos nécessités soient à votre lieu de quarantaine ou qu'elles peuvent être livrées à cet endroit
- Suivez les instructions du Service de santé publique pour l'auto-isolation : [comment se placer en quarantaine](#)

Téléchargez l'application **ArriveCan** pour [iOS](#) ou [Android](#). Utilisez cette application mobile pour accélérer le processus d'arrivée au Canada et passer moins de temps à interagir avec les agents frontaliers et les agents de santé publique. Envoyez vos renseignements facilement et en toute sécurité au moyen de l'application au cours des **48 heures précédant** votre arrivée au Canada. L'application vous permet de :

- fournir les renseignements exigés pour entrer au Canada
- éviter les files d'attente et réduire les contacts à la frontière
- transmettre au gouvernement du Canada des mises à jour volontaires sur votre conformité à l'obligation de quarantaine et sur l'apparition de tout symptôme au cours des 14 jours suivant votre arrivée au Canada

Questions? international@collegeboreal.ca